

A.F.U.L. « la Colline de Verville »
Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 janvier 2013

Le vendredi 25 janvier 2013 à 21h, les membres de l'AFUL « La Colline de Verville » se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Président de l'Association, à la Maison Départementale des Comités Sportifs, boulevard Charles de Gaulle à Mennecy (91540).

Après avoir constaté le défaut de quorum (204) pour l'Assemblée convoquée à 20h, en absence du président, le trésorier, Monsieur MOTTAZ, ouvre l'Assemblée Générale à 21h, sans règle de quorum, tel que le prévoit le règlement de l'AFUL, en présence de 54 membres et de 72 membres représentés, soit un total de 126 membres.

Les deux personnes détenant le plus grand nombre de pouvoirs sont désignées comme scrutateurs. Il s'agit de Madame DUVAUCHELLE et Madame VEISLINGER.

I Rapport moral :

Début 2012 Monsieur Michel, président de l'AFUL depuis 20 ans, a terminé son mandat. Madame Nguyen Dinh a été élue pour lui succéder. Quelques mois plus tard des raisons personnelles l'ont amenée à se démettre de ses fonctions et Monsieur Lebrave, responsable de la Commission Espaces Verts, a accepté la lourde charge de la présidence pour le reste de l'année 2012.

D'où l'importance de l'appel à candidature qui sera lancé ce soir.

1) **Espaces verts** présentés par Madame Duault :

Cette année l'AFUL a éliminé les chenilles processionnaires en plaçant des pièges sur les troncs des pins infectés. La difficulté a été d'éliminer les cocons de chenilles récupérés dans les sacs. Nous n'avons eu aucune aide de la part de la CCVE, finalement les sacs ont été brûlés.

Il est indispensable que les résidents nous signalent les nids qui parasitent les pins. Il s'agit de grosses boules blanches accrochées sur le côté sud des arbres.

Le chemin d'accès au local tête de réseau TV qui avait été endommagé par un camion a été refait par l'entreprise « Fuchsia Paysages », travaux intégralement payés par l'assurance du camion responsable des dégâts.

Il est constaté que de plus en plus de voitures stationnent sur les espaces verts alors que des parkings sont à disposition. Ce stationnement est très dommageable pour nos espaces verts.

Notre budget le permettant, il a été décidé d'acheter un nouveau tracteur pour remplacer l'ancien qui a pu être vendu.

Le comité a aussi voté l'achat d'un petit broyeur.

2) **Télévision** présentée par Monsieur Soave.

- Depuis le mois de décembre la TNT distribue 6 nouvelles chaînes mais elles ne sont disponibles que sur les récepteurs « Full HD ». Les autres postes, y compris les « HD Ready », doivent être équipés de décodeurs.

- Toujours pas de solution satisfaisante pour la réception de Canal Sat qui pousse ses abonnés à s'équiper de paraboles.

Madame Jayat signale qu'on peut à la rigueur voir les émissions, mais pas les enregistrer.

L'AFUL ne parvient pas à connaître le nombre d'abonnés à Canal Sat.

Les résidents qui le souhaitent peuvent, en attendant d'une solution par Canal Sat, faire installer une parabole au sol, non visible afin d'être en accord avec le règlement ;

Monsieur Duparet demande : qui doit-on contacter pour la réception des 6 chaînes ?

Réponse de Monsieur Soave : acheter un boîtier décodeur TNT HD (1080i)

Question : Mauvaise réception Internet :

Réponse : elle est due à l'éloignement de la résidence du relai de Chevannes. Il est question de

l'installation d'une borne relai qui desservirait aussi l'école. Monsieur Féret, Adjoint au Maire, promet l'augmentation du débit pour fin 2013 ou début 2014, la plupart des résidents du village Levitt ne seraient plus raccordés sur Chevannes.

Monsieur Samson : Pourquoi pas la fibre optique ?

Réponse : les équipements sont très coûteux et non prévus.

Monsieur Berenbach souhaite la diffusion de la chaîne KTO.

Réponse de M. Mottaz : ce n'est pas impossible, il suffirait de libérer un accès en supprimant une chaîne peu regardée en accord avec les résidents. Cependant M. Mottaz souligne qu'il s'agit d'une chaîne religieuse et que des résidents de sensibilités différentes pourraient émettre des souhaits semblables.

Il est conseillé à Monsieur Berenbach de rédiger une demande écrite qui sera examinée à la prochaine réunion du comité syndical.

Proposition d'un sondage pour cette chaîne.

3) **Cadre de vie** présenté par Madame Basu.

Cette commission veille sur l'esthétique du village, environ tous les deux ans, les membres procèdent à une tournée dans le village, relèvent les anomalies, les signalent par des fiches aux résidents et les engagent à procéder rapidement aux travaux nécessaires, tout en comprenant les difficultés financières que certains peuvent rencontrer.

Les propriétaires en général font ce qui est préconisé pour la satisfaction de tous les résidents.

Remarque d'une résidente : les fiches sont remises aux propriétaires à la sortie de l'hiver, une période qui n'est pas propice aux réfections, on attend en général la fin du printemps pour faire les travaux de remise en état.

Tous les travaux envisagés, modifiant l'aspect extérieur des maisons, doivent être soumis à l'approbation de l'AFUL qui vérifie la conformité avec le règlement intérieur. Il faut donc déposer un dossier au comité assez rapidement, **avant de commencer les travaux, cela s'entend !**

Cette approbation est indispensable aussi pour déposer un permis de construire en mairie ou une déclaration préalable de travaux.

Madame Duault prend la parole.

Organisation des visites d'accueil : les membres du comité vont voir les nouveaux résidents, leur remettent le règlement intérieur et mettent l'accent sur les différents points, par exemple la permanence du samedi.

Dans la mesure du possible, s'ils sont informés, les membres du comité rendent aussi visite aux locataires et s'assurent qu'ils ont le règlement intérieur.

M Dorliat : **le propriétaire doit informer son locataire sur le règlement intérieur.**

Voitures ventouses : la commission a réussi à en faire évacuer plusieurs, mais il en reste encore, elles prennent des places de parkings déjà insuffisantes. Il est très long d'identifier les propriétaires pour faire enlever les dits véhicules, certains appartenant à des non-résidents.

M Dutreuve, propriétaire non occupant rue de Manassé, signale l'absence d'éclairage dans la rue, d'où une obscurité qui favorise les rassemblements de jeunes.

Réponse de Monsieur Mottaz : l'éclairage est du ressort de la mairie.

Monsieur Dutreuve revient sur l'éclairage devant sa maison.

Madame Veislinger signale que sur ce « carré » de l'avenue de Manassé un lampadaire est implanté à chaque coin.

M Dorliat suggère que tous les résidents de la rue écrivent à la mairie pour signaler ce problème. Il rappelle aussi qu'un « livre noir » est déposé à la mairie afin de recueillir les doléances des

Menneçois. Le maire doit répondre rapidement à ce qui est écrit sur ce cahier.

Le comité rappelle que lorsqu'un propriétaire vend son pavillon, le notaire informe le comité de l'AFUL ; il s'enquiert du paiement des charges par le vendeur.

4) **Réseaux et travaux de l'école** présentés par Monsieur Mottaz :

Intervention de Monsieur Pucet, (M Pucet, résident rue de la Garde, ne fait pas partie du comité mais participe à la commission réseaux et travaux de l'école).

Le projet de rénovation du réseau d'eaux usées est initié par la mairie et le SIARCE II est actuellement en phase de faisabilité et toutes les informations doivent rester au conditionnel.

Le « té de dégorgeement » situé au pied de toutes les maisons reste la limite entre le domaine privé et le domaine public. Dans tous les jardins il y aura creusement d'un regard supplémentaire.

Les résidents qui ont creusé et fait homologuer leur té de dégorgeement devront assurer l'entretien du réseau de leurs eaux usées jusqu'au té, à partir du té l'entretien incombera au SIARCE. Les résidents qui n'auront pas fait ce té devront entretenir leur réseau jusqu'au second regard creusé par le SIARCE.

Au début du projet il était convenu de défaire les jardins et terrasses pour réaliser les nouveaux réseaux. Actuellement il est prévu de minimiser au maximum les dégâts sur les propriétés, mais certains secteurs verront leurs jardins plus impactés que d'autres.

A l'origine, l'entretien du réseau incombait à la SEE qui ne le faisait pas et se contentait d'intervenir en cas d'incident. Actuellement, c'est du ressort du SIARCE.

Madame Daniel signale qu'elle a fait le té de dégorgeement mais elle ne l'a pas fait constater par le SIARCE.

Réponse de Monsieur Mottaz : il faut en informer par lettre ou téléphone les services techniques de la mairie ou le SIARCE.

Madame Perrot signale les mauvaises odeurs qui émanent des réseaux d'eaux usées. C'est une réalité pour plusieurs rues ou secteurs.

Réponse de Monsieur Mottaz: les travaux de réfections du réseau devraient remédier à ce problème.

Pour la réalisation du nouveau réseau il est indispensable de fermer la ZAC de la Ferme de la Verville créée il y a 40 ans. Actuellement, n'étant pas clôturée, elle n'est pas régie par le droit commun.

Pour la question de clôture de la ZAC et pour tout ce qui concerne la réfection du réseau d'eaux usées, les 7 AFUL se sont regroupées et constituent un interlocuteur reconnu par la Mairie.

Le groupe des 7 AFUL demande notamment que la Mairie dépose au bureau des Hypothèques les plans de la division parcellaire qui avait été réalisée par le géomètre Rapin, remplacé aujourd'hui par Terre 360. Cette division n'avait pas été enregistrée au bureau des Hypothèques.

Le dossier est en cours de discussion avec la Mairie.

Les limites parcellaires constituent une question complexe. Pour la plupart des pavillons en bande, ce sont : le fil de l'eau côté rue et les haies de troènes d'origine côté jardin, mais il n'existe rien de semblable pour les 26 pavillons individuels. Pour ceux-ci, en bordure de terrain côté rue, une bande de 2 mètres appartient à la Commune, et il n'y avait pas de haies d'origine. Pour tous les pavillons, sous cette bande de 2 mètres côté rue, passent les réseaux d'eau potable, de gaz et d'électricité.

Monsieur Mottaz demande à l'Assemblée un vote sur "l'approbation de la rétrocession officielle du réseau d'eaux usées" à la Commune à la demande de la Mairie.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Une question est posée : existe-t-il un risque de mainmise sur les espaces verts ?

Réponse de Monsieur Mottaz : non, car ils sont propriétés des AFUL.

Construction du groupe scolaire de la Verville

L'AFUL est en contact régulier avec M. Féret pour les questions environnementales posées par le chantier. Le ruissellement des eaux de pluie venant des parkings devrait être résolu.

Le chemin piétonnier qui traverse le bois, de la rue des Acacias jusqu'à l'école maternelle, devra être modifié.

Monsieur Mottaz présente sur un plan le projet du trajet du chemin après modification. Il est nécessaire d'avoir un plan plus détaillé avant que le comité accepte cette modification. Si celle-ci est acceptée la signature d'une convention écrite avec la mairie pour l'entretien du chemin sera nécessaire.

Madame Perrot demande à qui appartient ce chemin qui part de la rue des Acacias vers l'école.

Réponse de Monsieur Mottaz : à l'AFUL.

Suite à la dépose de certaines barrières, des véhicules passent de l'avenue de la Garde à la rue de Champoreux. Monsieur Féret, sans cesse interpellé à ce sujet, a promis d'y remédier rapidement, mais il faut attendre la fin des travaux pour remettre les barrières définitives.

Madame Duvauchelle demande si la mairie a prévu des cars de ramassage scolaire pour emmener les enfants des nouvelles résidences qui seront scolarisés à l'école de la Verville. Réponse de Monsieur Pucet : il est prévu une zone de retournement des autobus sur le parking, pour l'instant nous n'avons pas plus d'information.

Approbaton du rapport Moral

Abstention: 0

Contre: 0

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité

II Rapport financier 2012 :

Les vérificateurs des comptes n'ont rien à signaler et félicitent monsieur Mottaz, trésorier, pour la tenue des comptes.

Le trésorier informe que toutes les cotisations ont été payées, mais qu'une partie des résidents paient avec retards et après lettres de relance.

Le prestataire Axevision a augmenté ses tarifs de manière importante cette année, ce qui compense leur stabilité depuis plusieurs années.

Les cotisations ont été placées sur un livret d'épargne cette année et non plus en SICAV monétaires. Monsieur Guy informe que l'AFUL peut ouvrir un livret A, il va toutefois s'informer plus précisément.

Approbaton du rapport financier

Abstention: 0

Contre: 0

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité

III Budget prévisionnel 2013 :

L'achat du tracteur, budgété sur 2013, est soutenu par une sortie des provisions de 13.000€.

La cotisation prévue pour l'exercice 2013 est de 240€ pour les pavillons en bandes et de 160€ pour les 26 pavillons individuels.

Approbation du budget prévisionnel

Abstention: 0

Contre: 0

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité

IV Rétrocession des réseaux des eaux usées

La rétrocession officielle des réseaux des eaux usées à la commune est adoptée à l'unanimité.

V Chaînes de télévision

Le comité prend note de la proposition de diffusion de la chaîne KTO.

Approbation des chaînes diffusées

Abstention 0

Contre 0

La liste des chaînes diffusées est approuvée à l'unanimité

VI Election des syndics

Il faut pourvoir au remplacement de 5 syndics : démission de Mesdames ABLIN et NGUYEN DINH, fin des mandats de Mesdames BASU et DUVAUCHELLE, de Monsieur DORLIAT.

Se présentent Mesdames BASU, DUVAUCHELLE, LESAGE, Messieurs DORLIAT et RUBY.

Approbation des syndics

Abstention 0

Contre 0

Les 5 candidats sont élus à l'unanimité.

VII Désignation des vérificateurs aux comptes

Messieurs HILLION, CHHOEU et GUY se présentent.

Approbation des vérificateurs aux comptes

Abstention 0

Contre 0

Les 3 candidats sont élus à l'unanimité.

Questions diverses

Madame Perrot demande si l'AFUL est au courant du projet municipal « Voisins Vigilants ».

Réponse de Monsieur Mottaz : oui, mais ce n'est pas du ressort de l'AFUL. Les résidents intéressés par ce dispositif peuvent contacter M. Bossard, adjoint au Maire, responsable de la sécurité, ou la police municipale.

Certains l'ont d'ailleurs déjà fait. Madame Veislinger souligne qu'elle a été conviée à une réunion concernant "les voisins vigilants" et que la discussion était très intéressante avec la présence de Monsieur Bossard.

Question à propos de l'antenne-relai « Orange » prévue au centre commercial, même réponse : ce n'est pas du ressort de l'AFUL car l'antenne prévue n'est pas dans le périmètre de l'AFUL. Le groupe des 7 AFUL travaille actuellement sur cette question.

Fin de l'AG à 23h

COMITE SYNDICAL 2013

E_mail:afulverville1@wanadoo.fr

PRESIDENT	Mr LEBRAVE Jacques 28, rue des Bergeronnettes	01.64.99.75.01
1ème VICE PRESIDENT	Mme DUAULT Josette 40 rue des Bergeronnettes	01.78.05.73.11
2ème VICE PRESIDENT	Mr SOAVE Antonio 7, place des Rouges-Gorges	01.64.99.64.07
TRESORIER	Mr MOTTAZ Henri 15, rue des Erables	01.64.99.90.59
TRESORIER ADJOINT	Mr ARTHUIS Jérémie 33, avenue de Mannassé	06.63.78.03.32
SECRETAIRE	Mme VEISLINGER Claire 42, avenue de Mannassé	01.64.99.90.73
SECRETAIRE ADJOINTE	Mme DUVAUCHELLE Joëlle 8, rue des Ormes	06.71.26.92.27
SECRETAIRE ADJOINTE	Mme HOCQUET laurence 3 place des Rouges Gorges	06.78.00.26.36.

Mr DORLIAT Florent
50, rue des Bergeronnettes
06.83.59.18.75

Mr RUBY Laurent
53 rue des Chênes
01.64.57.04.02

Mme BASU Claude
83, avenue de Mannassé
01.64.99.64.71

Mme DELPIERRE Catherine
35, rue des Sapins
01.64.99.78.95

Commission Administrative

Mme VEISLINGER
Mme DUVAUCHELLE
Mme HOCQUET

Commission Financière

Mr MOTTAZ
Mr ARTHUIS

Commission Technique

Mr SOAVE
Mr DORLIAT

Commission "Cadre de vie"

Mme DUAULT
Mme BASU
Mme DELPIERRE

Commission Espaces Verts

Mr RUBY
Mme DUAULT
Mme BASU

Commission "Réseaux"

Mr MOTTAZ
Mr PUCET (consultant)membre.
exterieur

Police municipale 01.69.90.00.00

Gendarmerie nationale 01.64.57.22.22

Adjoint au Maire d'astreinte (jour et nuit) 06.77.60.50.50

SEE: d'urgence 0810.891.891